
INSTITUT CANADIEN DES SEMENCES
ATELIER SUR LA RÉVISION DES TABLEAUX DE CLASSEMENT
« CERNER LES PROBLÈMES »

RAPPORT DE LA RÉUNION

30 OCTOBRE 2008
OTTAWA (ONTARIO)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| 1. APERÇU DE L'ATELIER | 3 |
| 2. CONTEXTE | 3 |
| PRÉSENTATION « But de la révision et processus de révision »..... | 3 |
| PRÉSENTATION « Système de classement des semences au Canada »..... | 4 |
| DISCUSSION..... | 6 |
| 3. CONCENTRATION SUR LE SYSTÈME DE CLASSEMENT | 8 |
| PRÉSENTATION « Principaux messages de la demande de communication de problèmes 2008 »..... | 8 |
| Michael Scheffel, CFIA..... | 8 |
| A) Réduire le nombre de dénominations de classes..... | 8 |
| B) Changer les normes pour la semence non contrôlée..... | 9 |
| C) Formulation des normes..... | 9 |
| D) Application des dénominations des catégories..... | 9 |
| DISCUSSION..... | 9 |
| Enlever la catégorie n° 2..... | 10 |
| Enlever toutes les normes pour les semences non contrôlées..... | 10 |
| Séparer le statut contrôlé et les normes relatives à la qualité de la semence..... | 11 |
| Formulation des normes..... | 12 |
| 4. DISCUSSION SUR LES NORMES RELATIVES AUX SEMENCES | 14 |
| PRÉSENTATION « Principaux messages de la demande de communication de problèmes 2008 »... .. | 14 |
| DISCUSSION..... | 14 |
| 5. LA VOIE VERS L'AVANT | 18 |
| 6. PARTICIPANTS À L'ATELIER | 19 |

1. APERÇU DE L'ATELIER

L'Institut canadien des semences (ICS) a organisé un groupe de travail le 30 octobre 2008 à Ottawa pour cerner les problèmes liés au système de classement des semences au Canada. Vingt-trois personnes ont participé à la rencontre. Ces dernières représentaient l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS), l'Institut canadien des semences (ICS), l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), l'Association des analystes de semences commerciales du Canada (AASCC), et Les producteurs de céréales du Canada (PCC).

Les objectifs de la rencontre étaient les suivants :

- Identifier les options possibles de changement
 - Pour améliorer le système actuel de classement des semences;
 - Pour amender des normes précises relatives aux semences;
- Identifier les étapes à venir et la voie vers l'avant.

Le Fonds du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire Canada (PASCAA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a financé la réunion, qui est le produit d'une demande de la part de l'ACPS, l'ACCS, l'ICS et l'AASCC qui a été acceptée en vue de réaliser du travail au niveau de la politique pour le Forum national sur les semences (FNS), ainsi que des travaux techniques comme la réunion du présent groupe de travail.

Le présent rapport résume les discussions qui ont eu lieu au cours de l'atelier.

2. CONTEXTE

Le facilitateur de la réunion, Warren Wilson a fourni une brève récapitulation de l'atelier de consultation de la journée précédente sur l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes (AGMH). Cette présentation a fourni un contexte important pour la réunion parce que les graines de mauvaises herbes sont réglementées par le *Règlement sur les semences*, y compris les tableaux de classement, dans le système actuel de classement des semences.

PRÉSENTATION « But de la révision et processus de révision »

Willy Drost, ACIA

Madame Drost du secteur des semences de l'ACIA fournit un bref historique du système canadien de classement des semences et des normes relatives aux semences. Elle explique aussi les objectifs pertinents du Plan d'action stratégique du

programme des semences de l'ACIA. Aucun changement important n'a été apporté au système de classement lui-même au cours des 20 dernières années. Afin de faire des changements significatifs au système de classement, une consultation exhaustive auprès des parties intéressées est nécessaire; le présent atelier est le début des consultations ciblées.

Le plan d'action stratégique de la section des semences de l'ACIA inclut le but de terminer un examen et une mise à jour des normes sur la pureté et la germination et les autres exigences de l'annexe I du *Règlement sur les semences* (le Règlement) d'ici mars 2010. De plus, le plan contient aussi le but de simplifier le système de classement (par exemple, réduction du nombre de noms de catégories dans l'annexe I) d'ici septembre 2011. Le plan d'action stratégique est basé sur des consultations régionales et nationales, internes et externes réalisées en 2006-2007 en vertu de l'Initiative de modernisation du programme des semences.

En août 2008, la section des semences de l'ACIA a distribué une « demande de communication de problèmes » à des intervenants ciblés (ICS, ACPS, ACCS et AASCC) en vue d'identifier les problèmes relatifs au système de classement des semences du Canada et des normes pour les semences de même que pour demander des suggestions en vue d'améliorer le système. Le but du présent groupe de travail est de se pencher sur les problèmes soulevés lors des consultations antérieures et reçues à la suite de la demande de communication de problèmes, ainsi que de distinguer des options possibles de changements en vue d'améliorer le système de classement des semences et d'amender les normes précises, selon les besoins.

Au cours de l'hiver 2008-2009, la rétroaction du présent atelier sera incorporée au document d'options de l'ACIA pour rationaliser le système de classement des semences. Nous proposons qu'en février 2009, une autre réunion du groupe technique soit convoquée pour réviser le document d'options de l'ACIA et pour fournir une rétroaction qui sera intégrée aux documents de consultation publique visant à obtenir le consensus pour les amendements réglementaires.

PRÉSENTATION « Système de classement des semences au Canada »

Michael Scheffel, ACIA

Monsieur Scheffel présente les principaux éléments du système canadien de classement des semences. Les buts du système de classement des semences du Canada sont les suivants :

- Établir des normes minimales pour les semences;
- Transmettre l'information aux consommateurs d'une façon simple (c'est-à-dire, dénominations des catégories); et
- Présenter les normes dans un format complet (c'est-à-dire, tableaux de classement).

De plus, les dénominations des semences sélectionnées au Canada sont des déclarations d'attestation de semence qui représentent un processus tout au long duquel la vérification de la situation de contrôle et les normes pour les semences sont réalisées à de nombreuses étapes.

Les tableaux de classement de l'annexe I du *Règlement* établissent les normes minimales pour les graines de mauvaises herbes, d'autres semences de récolte, certaines maladies communiquées par les semences et la germination. L'article 7 du *Règlement* établit des normes, prescriptions et allocations supplémentaires pour les semences, comme « la semence ne doit pas contenir de graine de mauvaise herbe nuisible interdite » et « la semence sélectionnée contrôlée doit être de statut contrôlé ».

Dans le système de classement actuel, 186 genres de récolte sont regroupés dans 22 tableaux de classement en fonction de la grosseur de la semence, des similitudes en ce qui a trait aux contaminants possibles de semence et de l'utilisation prévue. La semence de genre de récolte non précisée dans les tableaux de classement doit respecter les normes minimales relatives à la graine de mauvaise herbe ou aux autres semences de récolte du tableau approprié de classement en se basant sur la grosseur de la semence de ce genre de récolte; les normes relatives à la germination et les maladies causées par les semences ne s'appliquent pas à ces genres de récoltes et ne peuvent pas être vendues par dénomination de classe étant donné que des essais n'auront pas été réalisés pour toutes les normes de la dénomination de la classe.

Les noms de classe sont une combinaison du statut contrôlé (déterminé par le cycle de la multiplication de la semence et l'application des normes relatives à la pureté de la variété de l'ACPS aux résultats de l'inspection de la récolte) et la catégorie numérique (déterminée par l'analyse d'échantillons de la semence pour vérifier les caractéristiques de qualité de la semence). Cette situation a entraîné un nombre important de noms uniques de catégories et de normes connexes relatives à la semence, rendant ainsi le système de classement quelque peu compliqué. L'ACIA est à la recherche de moyens afin de simplifier le système. Dans le système actuel, il y a un total de 36 noms de classes, y compris 17 dénominations de catégories contrôlées et 10 dénominations de catégories non contrôlées.

Avant la mise en vente, toutes les semences sélectionnées au Canada doivent :

- être traitées par un conditionneur approuvé ou par le producteur de la semence dans ses propres installations;
- être testées pour confirmer la pureté mécanique par un classificateur accrédité ou un analyste de semence;
- être testées pour la germination par un laboratoire reconnu officiellement;
- être classifiées par un classificateur accrédité; et
- être étiquetées conformément au *Règlement*.

En terme d'application de dénomination de catégorie, toute personne peut confier les noms non contrôlés à des semences non contrôlées. Toutefois, seuls les classificateurs

accrédités peuvent appliquer la dénomination de catégorie contrôlée du Canada à la semence.

Monsieur Scheffel termine sa présentation en ajoutant une explication historique ayant trait à la révision actuelle du système de classement et aux normes connexes. Le système de classement a été établi à un moment de l'histoire alors que les agriculteurs et les producteurs de semences ne possédaient pas de connaissances techniques significatives des problèmes relatifs à la qualité des semences. À ce titre, l'établissement et l'utilisation subséquente des dénominations de catégories ont fourni une confiance suffisante (au sujet de la qualité de la semence) aux personnes qui utilisaient les dénominations de classe. Aujourd'hui, les agriculteurs et les producteurs de semences ont de meilleures connaissances et ont fait plus d'études et sont capables de comprendre les normes précises. Ils sont aussi intéressés à l'information au-delà de seulement la dénomination de la catégorie. Il est aussi intéressant de noter que le système de classement a été établi à un moment où la plupart des variétés étaient développées par des programmes d'amélioration publics. Aujourd'hui, plusieurs programmes privés d'amélioration existent et l'amélioration par les établissements publics a diminué.

DISCUSSION

Au cours de la discussion, les participants conviennent que la communication de l'information aux acheteurs de semences d'une façon simple est un objectif important du système actuel et qu'elle doit aussi le demeurer dans tout système à venir.

Un participant demande si le système de classement est encore la meilleure façon de réaliser la transmission de l'information sur la qualité de la semence aux acheteurs de semences. Les acheteurs de semences éduqués d'aujourd'hui sont à la recherche de plus d'information sur la qualité de la semence qu'ils achètent. Selon certains participants, les acheteurs demandent souvent les certificats d'analyse de la semence même s'ils connaissent déjà le classement. Les acheteurs pensent peut-être que la lecture des rapports de l'analyse de la semence est en fait plus facile que de comprendre ce que le classement veut dire.

Une autre question très importante discutée est le fait que n'importe qui peut appliquer des noms de catégorie à une semence non sélectionnée tandis que seuls les classificateurs accrédités peuvent appliquer la dénomination contrôlée du Canada. Des inquiétudes générales portent sur la qualité de la semence non sélectionnée. Lorsqu'on demande si l'ACIA a un programme de surveillance pour la semence commune et si des activités de conformité sont adoptées lorsqu'elle observe des situations de non-conformité, monsieur Scheffel répond que le taux de conformité pour le programme de surveillance du marché pour les semences communes s'élève à approximativement 75 p. cent sans appliquer les tolérances et à 85 p. cent lorsque des tolérances sont appliquées. Cette situation soulève des questions à savoir si on devrait permettre aux producteurs de semences communes de classer la semence commune.

Le moment où le test de germination est réalisé est un autre domaine de discussion. Un échantillon de germination pris d'un contenant pourrait mener à un résultat différent de germination que celui pris du produit final; la germination peut diminuer considérablement au cours du traitement ou après le traitement. Monsieur Scheffel explique que la qualité et les normes relatives à la germination doivent être respectées lors de la vente de la semence. Il incombe au vendeur d'assurer que la graine satisfait les normes au moment de la vente. Pour être absolument certains que la semence est encore conforme à la norme relative à la germination au moment de la vente, les vendeurs pourraient tester à nouveau la germination avant de vendre la semence.

Monsieur Leask (ACCS) explique que le moment du test de la germination pose un problème de logistique. En général, les étiquettes de semence sont imprimées avant l'achèvement des tests d'analyse des semences et les sacs de semences sont aussi étiquetés et scellés avant ceci. On note aussi que la semence peut être vendue plusieurs mois après que les tests de classement sont effectués et à ce moment-là, la germination peut avoir diminué au cours de l'entreposage. Dans cette situation, les résultats initiaux de la germination peuvent ne pas être les mêmes que le potentiel réel de germination de la semence au moment de la vente. Ceci pourrait entraîner une non-conformité relativement aux normes établies. L'ACIA répète que le vendeur est responsable de respecter les normes au moment de la vente. On suggère que les conditionneurs devraient suivre des cours ou des programmes d'intendance pour éduquer les acheteurs afin de mieux comprendre les tests de germination et les problèmes discutés plus haut.

Certains participants notent que souvent, les lots de semences sont en consignation avec les vendeurs; dans ces cas, qui est responsable d'assurer que les normes relatives à la qualité des semences sont respectées au moment de la vente? Monsieur Leask (ACCS) explique différents scénarios à ce sujet : si la marque de commerce d'une compagnie reste sur la semence, la compagnie sera soucieuse que la semence respecte la norme, mais si la semence est réemballée sous une marque différente, la première compagnie ne serait probablement pas prête à prendre la responsabilité d'assurer que les normes sont respectées. La section des semences de l'ACIA s'engage à obtenir des avis juridiques du contentieux de l'ACIA sur la question à savoir qui est légalement jugé être le vendeur de la semence lorsqu'elle est en consignation.

Le groupe discute aussi du contrôle de la qualité au niveau du détail. Bien que les conditionneurs, les échantillonneurs et les classificateurs soient accrédités, on n'exige pas que les vendeurs au détail aient un système de gestion de la qualité. On suggère que l'ACCS pourrait aborder cette question en ne consignait pas de semence aux vendeurs au détail qui ont de mauvais dossiers et en assurant qu'il n'y a pas de report au niveau du détail à la fin d'une saison de vente.

En réponse à une question au sujet des conditionneurs mobiles, monsieur Scheffel répond que le « traitement de la semence contrôlée par le producteur dans ses propres installations » n'inclut pas faire venir un conditionneur mobile sur place. Monsieur Scheffel reconnaît qu'il est difficile de surveiller que le traitement est fait dans les installations du producteur étant donné que les installations du producteur peuvent

s'étendre sur une grande superficie et la propriété peut être partagée entre les membres de la famille et/ou les producteurs.

En résumé,

- Le groupe conclut que le but du système canadien de classement des semences devrait avoir comme but :
 - D'établir des normes minimales pour les semences;
 - De communiquer l'information aux consommateurs d'une façon simple; et
 - De présenter les normes dans un format complet.
- Le système de classement fonctionne en vue de faciliter le commerce au pays.
- « Façon simple » pourrait être changé à façon « efficace » ou « compréhensible » pour communiquer plus exactement le but du système de classement.

3. CONCENTRATION SUR LE SYSTÈME DE CLASSEMENT

PRÉSENTATION « Principaux messages de la demande de communication de problèmes 2008 »

Michael Scheffel, CFIA

M. Scheffel résume les problèmes soulevés dans le cadre de la « demande de communication de problèmes » et des consultations précédentes sur le système de classement. On note que la « demande de communication de problèmes » a entraîné sept réponses.

Les suggestions provenant de la « demande de communication de problèmes » incluent les suivantes :

A) Réduire le nombre de dénominations de classes

- éliminer le système de classement des semences et développer une vérité dans le système d'étiquetage pour le Canada. Dans ce cas, il sera nécessaire de garder les étiquettes contrôlées pour confirmer le statut contrôlé de la semence.
- Éliminer les dénominations de la Catégorie 2 et les normes connexes relatives à la qualité. La semence serait classifiée de qualité Fondation, Enregistrée, Certifiée, ou Commune (ou autre catégorie inférieure dans les tableaux de classement). Ces éléments deviendraient les nouvelles exigences minimales d'importation.
- Statut contrôlé séparé des normes relatives à la qualité des semences et avoir des normes de qualité pour les semences de la Catégorie 1 et de la Catégorie 2 seulement pour chaque genre de récolte. Les normes pour les catégories 1 et 2 s'appliqueraient à toutes les différentes classes de semence. Donc, les semences Canada Fondation n° 1, Canada Enregistrée n° 1, Canada Certifiée n°

1 et Commune n° 1 auraient toutes les mêmes normes relatives à la qualité (même chose pour les semences n° 2).

B) Changer les normes pour la semence non contrôlée

- Enlever les normes de germination pour les semences non contrôlées et étiqueter le résultat de l'analyse de la germination.
- Enlever toutes les normes pour les semences non contrôlées et étiqueter les résultats de pureté et l'analyse de germination. Il sera nécessaire de garder des normes minimales d'importation pour les graines de mauvaises herbes et les autres graines de récolte.
- Enlever les dénominations de la catégorie numéro 2 dans tous les tableaux de classement.
- Éliminer complètement les dénominations de classement et les normes connexes pour les semences non contrôlées.

C) Formulation des normes

- Prescrire des normes relatives à la qualité de la semence qui prévoient la même quantité qui est analysée dans le laboratoire d'analyse de la semence (poids des échantillons de travail).

D) Application des dénominations des catégories

- Une suggestion reçue propose que seuls les établissements semenciers accrédités (ESA) et les classificateurs accrédités puissent déterminer et appliquer une dénomination de catégorie à la semence (contrôlée et non contrôlée). On suggère aussi qu'en vertu de ce système, la semence peut être vendue sans nom de catégorie, mais elle doit être étiquetée avec l'information détaillée sur la qualité de la semence si elle est vendue sans dénomination de catégorie.

De plus, nous avons reçu d'autres suggestions à la suite de la « demande de communication de problèmes », notamment l'incorporation de caractéristiques supplémentaires sur la qualité de la semence (vigueur, corps de sclérote) et la création d'une étiquette contrôlée pour Canada Mélange Certifié à utiliser pour les mélanges à pelouse ou à gazon certifiés et pour les mélanges de graines fourragères certifiées.

DISCUSSION

Les participants sont priés de discuter des avantages du système actuel, d'identifier les problèmes clés du système actuel et de proposer des options pour améliorer le système de classement. La rationalisation du système de classement et la réduction du nombre de noms de catégories sont le point central de la discussion.

Un participant demande si d'autres pays que le Canada utilisent des normes de classement. Monsieur Scheffel et Monsieur Jones (Laboratoire de Saskatoon de l'ACIA) expliquent que l'Union européenne utilise aussi un système de classement, mais qu'il n'inclut pas autant de combinaisons de semences contrôlées et de normes que le système de classement du Canada.

Une partie de la discussion tente de déterminer si le système de classement est encore la meilleure façon d'atteindre les buts établis antérieurement. Un « classement » communique beaucoup de choses différentes et aide donc à assurer que les choses restent simples. Les participants notent que le système de classement facilite le commerce au pays, mais n'aide pas nécessairement le commerce international.

Enlever la catégorie n° 2

Une grande discussion porte sur la prestation d'une quantité suffisante d'information pour les acheteurs. La catégorie n° 2 n'indique pas aux consommateurs pourquoi la semence est de catégorie n° 2 plutôt que de catégorie n° 1; le chiffre plus bas peut être dû à la germination ou à la pureté et pour la pureté, il peut être attribuable à différentes contaminations variées de graines de mauvaises herbes. Une suggestion propose d'exiger la prestation des résultats des essais sur la semence et l'information sur l'étiquette pour la semence de catégorie n° 2.

Les participants pensent que les producteurs de semences comprennent bien les tableaux de classement et la certification de la semence. Ils sont compétents pour juger de la valeur de la semence n° 2 et déterminer s'ils désirent produire une semence n° 2 de statut contrôlé élevé afin de produire une semence n° 1 d'une catégorie contrôlée inférieure. M. Adolphe (ACPS) suggère qu'il pourrait être approprié de conserver les catégories n° 1 et n° 2 pour les semences contrôlées plus élevées mais que ce n'est pas nécessaire pour la semence certifiée. Les analystes de semence qui participent à l'atelier notent qu'au cours de certaines années, il est difficile pour la semence de se conformer aux normes établies pour la catégorie n° 1 à cause de la météo ou d'autres conditions défavorables. Dans ces situations, la semence est vendue comme catégorie n° 2, assurant qu'une provision de semence contrôlée est gardée pour l'année suivante. Le groupe n'atteint aucune conclusion au sujet de l'élimination des noms de catégorie n° 2 ni au sujet des normes connexes.

Enlever toutes les normes pour les semences non contrôlées

Le groupe discute aussi de la suggestion d'enlever toutes les normes pour les semences non contrôlées. Les participants pensent que ceci pourra mener à une situation pour laquelle la semence commune deviendra le dépôt pour la semence de piètre qualité. De plus, il serait difficile de contrôler la propagation des mauvaises herbes nuisibles dans ce scénario. Certains participants pensent que toutes les semences vendues au Canada devraient être classées et que des normes minimales devraient exister pour toutes les semences. Les participants ne sont pas en faveur d'avoir un système qui permettrait de vendre une semence seulement en étiquetant l'information détaillée sur la qualité.

Séparer le statut contrôlé et les normes relatives à la qualité de la semence

Plusieurs participants à l'atelier sont intéressés et appuieraient la suggestion de séparer le statut contrôlé et les normes relatives à la qualité de la semence. Ils sont au courant des différences que le statut contrôlé (Fondation, Enregistré ou Certifié) est déterminé par le cycle de multiplication de la semence et l'application des normes relatives à la pureté de l'ACPS pour les résultats d'inspection de la récolte tandis que le classement numérique (n° 1 et n° 2) est déterminé par les échantillons de semences pour lesquels les caractéristiques de la qualité de la semence sont vérifiées (graines de mauvaises herbes et autres semences de récolte, germination, maladies causées par la semence).

Une suggestion provenant de la « demande de communication de problèmes » est de développer deux classes numériques (semences n° 1 et n° 2) avec des normes connexes et appliquer ces deux normes de classe à toutes les semences contrôlées et non contrôlées. Dans ce cas, les semences Fondation n° 1, Enregistrée n° 1, Certifiée n° 1 et Commune n° 1 auraient toutes les mêmes normes. De même, les semences Fondation n° 2, Enregistrée n° 2, Certifiée n° 2 et Commune n° 2 auraient les mêmes normes. On suggère d'utiliser les normes actuelles Certifiée n° 1 comme nouvelles normes n° 1 et les normes actuelles Commune comme nouvelles normes pour la catégorie n° 2 de semence. Ce système proposé resserrerait les normes minimales pour les semences et les autres semences de récoltes pour des classes inférieures de semence, abordant ainsi certaines préoccupations au sujet de l'introduction et la propagation de mauvaises herbes nuisibles. En même temps, il abaisserait légèrement les normes pour la graine minimale de mauvaise herbe et les autres semences de récoltes pour les semences contrôlées plus élevées comme la semence Fondation et Enregistrée. Comme il n'y aurait pas de changements aux normes pour la semence Certifiée n° 1, les modifications des normes pour la semence contrôlée plus élevée n'affecteraient pas la qualité de la semence vendue pour la production de récolte commerciale.

Les représentants de l'ACPS appuient la séparation entre le statut contrôlé et les normes relatives à la qualité de la semence. On pose certaines questions au sujet des considérations propres à la récolte pour les normes dans ce système proposé. De plus, on se demande si ce système proposé réduira réellement le nombre de dénominations de classes étant donné que les combinaisons du statut contrôlé et les normes relatives à la qualité de la semence existeraient encore, mais ne seraient tout simplement pas visibles dans les tableaux de classement.

Un participant suggère aussi enlever les normes relatives à la semence pour la catégorie n° 2 de ce système. Dans ce cas, il y aurait des normes seulement pour la catégorie n° 1. On suggère que si la semence n'est pas conforme aux normes n° 1, la semence pourrait quand même être vendue par sa dénomination contrôlée, accompagnée d'information détaillée sur la qualité sur l'étiquette (vérité dans l'étiquetage). Par exemple, un lot de semence Fondation ayant un pourcentage de germination de 30 p. cent n'est pas conforme à la norme de germination de la catégorie n° 1 mais cette semence pourrait être vendue comme semence Fondation si les

résultats des tests de pureté et de germination sont indiqués sur l'étiquette. La justification de cette suggestion est que les producteurs professionnels de semence sont assez compétents pour faire un jugement de la valeur de la semence en se basant sur l'information fournie au sujet de la qualité et décident d'utiliser la semence pour produire une semence de statut contrôlé n° 1. Un avantage de cette suggestion est que le statut contrôlé de la semence peut être préservé de la semence de faible qualité. Toutefois, certains participants sont inquiets au sujet du contrôle des mauvaises herbes nuisibles étant donné que le système suggéré ne contient pas de normes minimales pour les graines de mauvaises herbes et les autres semences de récolte.

Formulation des normes

Les participants discutent aussi de la formulation des normes. Avant la discussion, monsieur Scheffel explique la question aux participants. Dans le système actuel de classement des semences, les normes pour les graines de mauvaises herbes et les autres semences de récolte sont prescrites pour les quantités suivantes : 25 g, 500 g, ou 1000 g de semence plutôt que pour la quantité qui est analysée (poids des échantillons de travail) pour déterminer la classe. Pour certains genres de récolte, les règles pour les essais des semences exigent qu'une quantité aussi infime que 3,13 g de semence soient analysées; dans ce cas, les analystes des semences doivent convertir les résultats d'analyse en les multipliant par 8 pour effectuer la comparaison avec les normes actuelles exprimées en termes de 25 g. L'extrapolation des résultats des analyses de petites quantités à de grandes quantités est quelque peu préoccupante. Dans d'autres cas, la semence de certains genres de récolte exige une analyse de plus de semence que la quantité pour laquelle la norme est formulée. Ceci peut entraîner le rapport de fractions d'une semence sur les rapports d'analyse de la semence (par exemple 0,5 semence par 25 g de semence), causant une certaine confusion pour les consommateurs. Pour alléger ces problèmes, monsieur Scheffel suggère que les normes soient exprimées en termes de poids des échantillons de travail (quantité réelle de semence analysée au laboratoire). À l'échelle internationale, cette approche permettrait aussi aux pays d'aller de l'avant en vue de l'harmonisation des dimensions des échantillons. Après une brève discussion sur la question, tous les participants ont exprimé leur accord en principe avec cette proposition.

Ajout de normes supplémentaires sur la qualité de la semence

Dans le passé, des suggestions ont été communiquées pour ajouter de nouvelles caractéristiques sur la qualité aux tableaux de classement (par exemple, normes sur la vigueur, normes pour les corps de sclérote pour les genres supplémentaires de récolte). Au cours du présent atelier, monsieur Haugen (Les producteurs de céréales du Canada) explique qu'il aimerait que la vigueur soit ajoutée comme norme de classement. Toutefois, certains analystes de semence ne sont pas d'accord parce qu'il n'y a pas de méthodes normalisées pour effectuer des tests de vigueur pour plusieurs genres de récolte et que les différents laboratoires utilisent différentes méthodes. C'est donc dire que les résultats des essais varient considérablement entre les laboratoires. Les représentants de l'ACIA expliquent qu'il est difficile de réglementer ces caractéristiques sans avoir de méthodes normalisées pour les essais. Dans le passé,

l'approche de l'ACIA était de ne pas accréditer les laboratoires pour les méthodes d'essai pour lesquels il n'existe pas de norme dans le tableau de classement. En réponse à la demande d'ajouter des normes sur la vigueur au tableau de classement, monsieur Scheffel explique que l'ACIA cherche des façons afin de permettre d'ajouter des renseignements supplémentaires à l'information officielle sur l'étiquette de la semence.

Le groupe discute aussi du classement et de l'étiquetage volontaire comparativement à obligatoire pour la semence non contrôlée. Le classement et l'étiquetage obligatoires des semences communes augmenteront, on l'espère, le taux de conformité des semences communes. Monsieur Scheffel explique qu'à l'heure actuelle, il est difficile pour l'ACIA de surveiller les ventes des semences communes.

En résumé,

- Les participants sont nombreux à appuyer la proposition de séparer le statut contrôlé et les normes relatives à la qualité de la semence pour simplifier le système de classement des semences.
- Les participants sont d'accord que la formulation des normes relatives à la qualité de la semence dans les poids des échantillons de travail (quantités de semence analysée dans les laboratoires d'essai des semences) est une bonne idée et qu'on devrait y donner suite.
- Les participants rappellent à l'ACIA que les changements aux tableaux de classement auront aussi une incidence sur l'étiquetage, les classificateurs et la conformité; il faut tenir compte de ces éléments lors du développement de tout nouveau système.
- Les acheteurs de semence ne regardent pas nécessairement les tableaux de classement. Ils consultent les étiquettes, et dans de nombreux cas, les certificats d'analyse de la semence. C'est sur ces documents qu'ils trouvent l'information qu'ils désirent avoir.
- Une option pour améliorer la conformité pour la semence commune pourrait être que l'ACIA évalue la possibilité que les personnes qui classent les semences communes soient des classificateurs accrédités, comme c'est le cas pour les personnes qui classent les semences contrôlées. D'autre part, ce changement pourrait améliorer l'envergure de la semence commune, entraînant peut-être l'utilisation de dénominations de variété pour des semences communes.
- Les participants résumant collectivement les caractéristiques importantes qu'il ne faudrait pas perdre dans tout nouveau système.
 - Il est important de conserver la « marque » de l'étiquette BLEUE.
 - On devrait conserver la norme pour la catégorie n° 2 ou un élément semblable qui serait utilisé pour les saisons de récolte qui produisent des semences de qualité moins élevée.
 - Le contrôle des mauvaises herbes devrait être conservé par l'entremise des normes sur les semences.

- On devrait conserver des systèmes de gestion de la qualité et un système qui inclut des laboratoires, analystes, établissements et classificateurs accrédités.

La prestation d'un nombre plus grand d'options, comme l'ACIA le suggère, ne veut pas nécessairement dire que le système sera plus normatif. Toutefois, on note que permettre plus d'options pourra exiger plus de travail pour le laboratoire de Saskatoon de l'ACIA en termes de surveillance de la conformité et c'est aussi donc dire que les pressions sur les ressources de l'ACIA pourraient devenir un problème à cet égard.

4. DISCUSSION SUR LES NORMES RELATIVES AUX SEMENCES

PRÉSENTATION « Principaux messages de la demande de communication de problèmes 2008 »

Willy Drost, ACIA

Madame Drost présente les questions soulevées au cours des consultations antérieures et par les réponses à la « demande de communication de problèmes » au sujet des normes propres aux semences ainsi que les suggestions proposées pour aborder ces questions.

DISCUSSION

Après la présentation, les participants discutent des problèmes principaux, présentent des suggestions et décident de la voie à venir pour certaines des questions :

- La propagation des graines de mauvaises herbes et des espèces envahissantes peut être importante à cause des **normes peu élevées relatives à la pureté pour certaines dénominations de classes** (par exemple, mélanges de plantes couvre-sol et semence commune n° 2). Les participants conviennent que les normes pour le tableau XV (Mélanges de plantes couvre-sol) doivent être resserrées pour régler ce problème.
- **Ajouter les espèces indigènes aux tableaux de classement.** À l'heure actuelle, les espèces indigènes n'ont pas de normes uniques, ont des difficultés à satisfaire les normes actuelles et sont jugées être des mauvaises herbes lorsqu'elles sont découvertes dans d'autres lots d'espèces indigènes. On suggère que les espèces indigènes soient ajoutées aux tableaux de classement ou à tout le moins que les espèces indigènes soient désignées comme récolte lorsqu'elles sont trouvées dans un lot d'une autre espèce indigène. Toutefois, certains analystes de semences sont d'avis que ceci pourrait créer une certaine difficulté en ce sens que les méthodes et procédures de germination ne sont pas disponibles pour plusieurs de ces espèces indigènes. On suggère des tableaux de classement sans normes relatives à la germination pour ces espèces.

Toutefois, ce genre de tableaux de classement ne fournirait pas de nouvelle information qui n'est pas déjà incluse dans le *Règlement* actuel et/ou dans les Méthodes et procédures canadiennes d'essai des semences. Aucune décision finale n'est prise à ce sujet.

- Il y a un consensus général que **les nouvelles récoltes cultivées au Canada** doivent être ajoutées aux tableaux de classement (par exemple, la caméline (caméline cultivée)). Randy Preater (ACPS) explique que de l'opinion de l'ACPS, une mauvaise herbe devient une récolte lorsque l'ACPS certifie la récolte et qu'il existe une certaine superficie de cette récolte.
- **Suppression des genres de récolte des tableaux de classement si la semence n'est pas produite au Canada pour ce genre de récolte** (par exemple, légumes). Les analystes des semences notent que bien que la semence d'un légume ne soit pas produite au Canada, la semence du légume est importée et analysée dans un laboratoire canadien et vendue subséquemment avec des dénominations de catégorie. La semence du légume peut aussi être vendue sous le nom de classe si les résultats de la germination et la date du test sont étiquetés et toutes les normes minimales sont satisfaites. Betty Girard (McKenzie Seeds) s'oppose à la suggestion de retirer des légumes des tableaux de classement. Les participants s'intéressant à la semence de trèfle blanc s'opposent aussi à cette suggestion du retrait du trèfle blanc des tableaux de classement.
- **Transfert du chanvre du tableau IV au tableau II.** On suggère que le chanvre soit déplacé du tableau IV au tableau II étant donné que la grosseur de la semence et la forme du chanvre sont plus semblables aux genres de récolte du tableau II que ceux du tableau IV. De plus, la quantité de semence de chanvre analysée en laboratoire (500 g) est plus semblable à celle utilisée pour les genres de récolte du tableau II (par exemple, lentille et lupin). Il est donc plus approprié d'utiliser les normes exprimées en 1 kg que celles exprimées en 25 g. Randy Preater (ACPS) explique que la grosseur de la semence pour différentes variétés de chanvre peut différer considérablement et que la grosseur de certaines semences est semblable aux genres de récolte du tableau IV alors que pour d'autres, la grosseur est semblable aux genres figurant au tableau II. On décide que le chanvre ne devrait pas être transféré à un tableau différent à ce moment-ci. L'ACIA évaluera la question des différents grosseurs des différentes variétés et déterminera les variétés qui sont le plus couramment cultivées.
- **L'analyse des genres de récoltes qui ne sont pas dans les tableaux de classement** prête à confusion et est coûteuse au niveau du temps. Pour ce genre de récolte, un analyste de semence doit déterminer les poids de semence à analyser, déterminer les normes de quel tableau de classement à utiliser et il doit effectuer une analyse complète (comparativement à une analyse séquentielle). De plus, il est difficile pour les clients de comprendre les résultats de l'analyse étant donné qu'il n'y a pas de normes relatives à la germination pour ces genres et qu'on ne peut pas appliquer de dénomination de catégorie à la

semence. Ces problèmes ne font pas l'objet d'une discussion plus poussée au cours de l'atelier, mais le consensus est que l'ACIA doit poursuivre ses efforts pour s'attaquer à ces problèmes.

- **Il est difficile de séparer les espèces.** La séparation de certaines espèces qui doivent être séparées au cours de l'analyse est difficile et coûteuse au niveau du temps (par exemple, ivraie annuelle et vivace dans les mélanges, différentes espèces de Brassica dans les mélanges couvre-sol et différentes petites fétuques). On suggère l'élimination de ces exigences. Doug Ashton (AASCC) note que ces problèmes peuvent être réglés en amendement les Méthodes et Procédures.
- On suggère d'**enlever les normes pour le *Brassica rapa* (moutarde des oiseaux) dans le *Brassica napus* (navet), et inversement** (tableau VII). Les analystes des semences sont d'avis que les caractéristiques du tégument du *B. rapa* et du *B. napus* ne sont pas aussi clairement différentes que dans le passé et que pour les plus nouvelles variétés de *B. napus* et de *B. rapa*, les deux espèces ne peuvent pas être séparées avec exactitude. Donc, l'exactitude des résultats de pureté utilisés pour établir la classe et ceux utilisés pour vérifier la classe (surveillance de l'ACIA) peuvent être remises en question. En général, les participants à l'atelier conviennent qu'il ne devrait pas y avoir de norme pour une caractéristique qui ne peut pas être déterminée avec exactitude par les analystes des semences. Certains participants suggèrent que l'ACIA consulte l'industrie du canola (Conseil canadien du canola) au sujet de l'importance de cette norme pour la production du canola et quel sera l'impact sur l'industrie si on supprime cette norme. L'ACIA accepte de communiquer avec le Conseil canadien du canola à ce sujet.
- On suggère de supprimer les normes pour « **le blé durum dans le blé commun** » et « **le blé commun dans le blé durum** » dans le tableau de classement I. Toutefois, les participants pensent qu'il s'agit souvent d'un facteur pour déterminer le classement et que la différence est une fonction utile étant donné que le blé commun et le blé durum ont des propriétés et usages finaux très différents.
- On propose que les tableaux de classement (ou les notes de bas de page pour les tableaux de classement) indiquent les espèces pour lesquelles les **graines dures** doivent être comprises dans le pourcentage de germination. En général, les participants sont d'accord avec cette recommandation, mais ils notent qu'une discussion plus poussée avec les analystes de semences est nécessaire pour identifier des espèces supplémentaires pour lesquelles il serait approprié d'inclure les graines dures dans le pourcentage de germination. Doug Ashton (AASCC) note que les Méthodes et procédures traitent déjà de cette question et qu'un amendement réglementaire n'est pas nécessaire pour effectuer des changements pertinents.

- **Normes pour les semences pures dans les mélanges.** On note que les genres de récolte ne figurant pas aux listes dans les tableaux de classement pourraient être des composantes de mélanges à pelouse ou à gazon (tableau XIV) et les mélanges couvre-sol (tableau XV) mais la « norme pour les semences pures » ne s'applique pas à ces espèces. Dans ces situations, il semble illogique d'appliquer la norme de semence pure à certaines espèces dans le mélange mais non aux autres. De plus, certains analystes de semences trouvent difficile de réaliser les essais des semences pures. On suggère que les normes relatives aux semences pures ne sont pas pratiques et pourraient être éliminées. Monsieur Scheffel (ACIA) note que cet essai est requis pour toutes les composantes du mélange aux États-Unis et que les résultats sont utilisés pour l'étiquetage de toutes les composantes. Il n'est pas clair à savoir pourquoi les analystes aux États-Unis sont confortables pour faire ce test mais que les analystes au Canada ne le sont pas. Les participants sont d'avis que ce domaine nécessite une étude plus approfondie. L'ACIA fera le suivi à ce sujet.
- Les participants ne sont pas d'accord avec la suggestion que la norme pour le pourcentage minimal de germination pour toutes les semences contrôlées au Canada s'élève à 90 p. cent pour tous les genres de récolte. Les potentiels de germination sont très différents dans les différents genres de récolte.
- Plusieurs suggestions présentées à la suite de la « demande de communication de problèmes » proposent l'amélioration de la clarté des normes afin d'aider les analystes à appliquer adéquatement les normes. Ces normes incluent « les mauvaises herbes nuisibles principales et secondaires », « le blé commun supplémentaire dans le blé durum et blé durum dans le blé commun » et « les autres récoltes, y compris le nombre maximal de graines dans l'orge, le seigle et le triticale ». On décide d'établir un petit groupe de travail composé d'analystes pour se concentrer sur ces questions et pour proposer des changements recommandés au groupe.
- Les normes dans le texte du *Règlement* mais non nécessairement précisées dans les tableaux de classement sont souvent oubliées. Les participants sont d'accord avec la suggestion d'aller de l'avant pour incorporer les normes précisées à l'article 7 du *Règlement* aux tableaux de classement. Ils appuient aussi le concept d'utiliser des symboles et d'autres indicateurs pour souligner la présence d'exigences pertinentes dans les notes de bas de page et/ou d'indiquer quelle note de bas de page a trait à quelle norme.
- Les participants sont d'accord avec plusieurs recommandations visant à améliorer la convivialité des tableaux de classement. Plusieurs recommandations peuvent être incorporées à la version non officielle en PDF des tableaux de classement, mais il pourrait être possible de les incorporer à la version officielle du ministère de la Justice. L'ACIA évaluera ces options au cours de la prochaine révision de la version des tableaux de classement en PDF.

- Les participants discutent de plusieurs autres suggestions présentées à la suite de la « demande de communication de problèmes » :
 - Ajout de graines de mauvaises herbes nuisibles principales aux tableaux IV et V. Les participants notent que le resserrement de l'AGMH pourrait aborder cette question et qu'il s'agit d'une question que l'ACIA doit examiner plus à fond.
 - Une autre suggestion est d'utiliser les noms stabilisés de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) pour les espèces dans les tableaux de classement. Cette solution aborderait le problème à l'effet que les noms des espèces changent souvent. La liste de l'ISTA est stabilisée aux six ans. L'adoption des noms de cette liste sous-entend que l'ACIA amendera les dénominations des espèces dans les tableaux de classement (changement réglementaire) aux six ans. M. Scheffel suggère que si le nom des espèces était mis à jour pour correspondre à la liste de l'ISTA, l'initiative devrait donc être réalisée en 2012 afin d'être synchronisée au calendrier de l'ISTA.
 - Les participants ne sont pas d'accord avec la suggestion d'éliminer les normes régionales et d'énoncer seulement les normes nationales dans les tableaux de classement et le texte du *Règlement*. Ils notent que les normes régionales sont jugées valables par l'industrie et répondent aux besoins de l'acheteur en matière d'information.

5. LA VOIE VERS L'AVANT

À la fin de la réunion, les participants discutent des étapes à venir pour le processus de révision. L'ACIA indique que l'intrant de la réunion suffit pour aller vers l'avant et pour développer un document d'options sur la rationalisation du système de classement, y compris pour présenter des exemples de tableaux de classement.

En général, les participants conviennent que des enquêtes supplémentaires auprès des parties intéressées seront utiles seulement après que le document d'option sera rédigé afin d'aider à encadrer les discussions. Le calendrier est donc comme ci-après :

- L'ACIA pourra recueillir des commentaires supplémentaires au cours de réunions à venir à l'automne ou à l'hiver.
- L'ACIA rédigera le document d'options et le distribuera aux participants de l'atelier d'ici le milieu du mois de janvier 2009.
- Le groupe se rencontrera à nouveau au milieu du mois de février pour discuter du document d'options, pourvu que le financement soit disponible. L'ICS et l'ACIA pourront évaluer la possibilité d'inviter un nombre plus élevé de participants à cette réunion.
- Le document d'options sera amendé en se basant sur la rétroaction obtenue à la réunion de février 2009, il sera traduit et distribué pour des consultations à grande échelle en mars 2009.

En résumé, en général, les participants sont d'avis que la réunion arrive à un moment opportun et est utile. Ils notent que la représentation des différents volets de l'industrie

des semences dans la même pièce complète la discussion. Ils espèrent que l'élan se poursuivra. M. Scheffel précise que le succès à long terme exige que tous les participants prennent le temps de réfléchir aux questions, et qu'ils restent patients, mais engagés au processus.

6. PARTICIPANTS À L'ATELIER

Agence canadienne d'inspection des aliments

Brenda Baergen – Laboratoire de Saskatoon
Fuyou Deng – Section des semences (Unité des normes relatives aux semences)
Willy Drost – Section des semences (Unité des normes relatives aux semences)
Louise Duke – Section des semences (Conception et livraison des semences)
Mélanie Gauthier – Réseau du programme (Québec)
Anita Gilmer – Section des semences (Unité des graines de mauvaises herbes)
Steve Jones – Laboratoire de Saskatoon
Janine Maruschak – Laboratoire de Saskatoon
Katie Oppen – Section des semences (Unité des normes relatives aux semences)
Mike Scheffel – Section des semences

Association des analystes de semences commerciales du Canada

Doug Ashton
Cathy Breadner – Canadian Seed Laboratories Ltd.
Betty Girard – McKenzie Seeds

Association canadienne des producteurs de semences

Dale Adolphe
Guy Crepeau
Randy Preater
Craig Riddell
Neil Shanks

Institut canadien des semences

Jim Mc Cullagh

Association canadienne du commerce des semences

Jacques Dion – Semican
Bill Leask
Trent Whiting - Secan

Les producteurs de céréales du Canada

Harold Haugen – Alberta Pulse Growers

Intersol

Debbie Belanger, secrétaire
Warren Wilson, facilitateur